



**Présentation de deux rapports de missions effectuées par le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale en Afrique du Sud et au Maroc**

Dans cette Edition:

page

Présentation de deux rapports de missions effectuées par le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale en Afrique du Sud et au Maroc

1

Rapport définitif d'audit de la Mutuelle de la fonction publique (MFP): Bientôt un bon fonctionnement, une promesse du Ministre de tutelle

2

Relations Burundi-Canada: le Ministre Édouard BIZIMANA reçoit l'Ambassadrice Julie Crowley

3

Coopération académique Burundi-RDC : vers un partenariat stratégique entre l'Université du Burundi et l'Institut Supérieur de Développement Rural Mbandaka

4

Lancement du projet de recherche sur l'alimentation scolaire durable

4

Des engrais saisis vendus aux enchères au prix fixé par le Gouvernement

5

L'Administration met en garde les agences de transport complices du déplacement illégal des enfants

8

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 01/2026 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 07 JANVIER 2026

9



**L**e Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Honorable Fabrice Nkurunziza a présenté le mardi 6 janvier 2026, devant les députés de la chambre basse du parlement réunis sous la présidence du Président de l'Assemblée Nationale Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe, deux rapports de missions effectuées à Midland en Afrique du Sud du 29 au 30 septembre 2025 et à Rabat au Maroc du 12 au 14 décembre 2025.

Lors de sa présentation, l'Honorable Fabrice Nkurunziza a indiqué que les échanges ont porté sur les moyens de promouvoir le développement du continent africain. Il a également précisé que parmi les sujets abordés figuraient le commerce interafricain à travers le marché commun de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) et l'importance d'enseigner aux jeunes l'usage des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, afin de les préparer à l'avenir. Il a



aussi souligné la nécessité de valoriser les cultures et traditions africaines, et de renforcer l'indépendance économique du continent.

Dans ses orientations, le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi, Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe, a exhorté les parlementaires de mettre en priorité les intérêts du pays et faire preuve de patriotisme lorsqu'ils représentent le Burundi. (ABP)

## Rapport définitif d'audit de la Mutuelle de la fonction publique (MFP): Bientôt un bon fonctionnement, une promesse du Ministre de tutelle



**L**e mercredi 7 janvier 2026, dans les enceintes de l'Assemblée Nationale a eu lieu une séance plénière dirigée par Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe. L'objectif de cette séance était la présentation du rapport définitif d'audit de la Mutuelle de la Fonction Publique produit par la Cour des comptes suivie de quelques questions orales avec débat du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale.

Ce rapport d'audit effectué par la Cour des comptes visait à s'assurer de la régularité de certaines opérations administratives, comptables et financières en vue de s'assurer de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie dans la réalisation des missions de la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP). La cour de comptes trouve en général des insuffisances de sa gestion.

Le Ministre en charge de la Fonction Publique Lieutenant Général de police Gabriel Nizigama a fait savoir qu'il est au courant que la MFP éprouve beaucoup de difficultés. Selon lui, il va faire son mieux pour que ce secteur soit stable.

Quant au rapport présenté par le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Nationale chargée des affaires sociales, du rapatriement, du genre, de



l'égalité des chances et de la lutte contre le sida, Monsieur Nibitanga Ndutura a indiqué qu'il y a tant d'imperfections qu'il faut corriger dans l'immédiat pour le bien-être de la mutuelle de la fonction publique. Parmi les imperfections trouvées, la commission note le non disposition d'un organigramme actualisé, les contrôles hiérarchiques de la gestion qui ne sont pas efficaces, le mandat des membres du conseil d'administration qui a expiré en 2023 et qui n'a pas été renouvelé.

A ces défis s'ajoutent le recrutement des membres du personnel depuis janvier 2025 sans lancer un avis public d'emploi ni faire passer un concours, l'application des taux différents de ceux prévus par l'ordonnance, la non disposition des déclarations des cotisations sociales du

Ministère de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale qui est l'assujetti principale, les factures des hôpitaux, les opérations de paiement qui ne sont pas enregistrées quotidiennement, le non retenu et reversé au trésor public et la taxe sur la valeur ajoutée d'un montant de 169 915,42 dollars américains. Cette commission considère alors que tous ces défis handicapent le bon fonctionnement et

le rendement de la MFP en général et la qualité des services offerts à ses affiliés en particulier.

Les Députés présents recommandent au Ministère de la Fonction Publique et la Sécurité Sociale d'adopter des stratégies efficaces en vue d'améliorer la performance de la Mutuelle de la Fonction Publique. **(Le Renouveau)**

## Relations Burundi-Canada: le Ministre Édouard BIZIMANA reçoit l'Ambassadrice Julie Crowley



**L**e 8 janvier 2026, le Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, S.E. l'Ambassadeur Édouard BIZIMANA, a accordé une audience à l'Ambassadrice du Canada au Burundi avec résidence à Kigali, S.E. Julie Crowley.

Les échanges ont principalement porté sur le renforcement de la coopération bilatérale entre le Burundi et le Canada. À cette occasion, l'Ambassadrice Julie Crowley a indiqué que sa visite s'inscrivait notamment dans le cadre d'une invitation du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), un organisme financé par le Gouvernement canadien.

Saluant l'évolution positive des relations diplomatiques entre les deux pays, l'Ambassadrice du Canada a annoncé la récente nomination d'un Consul honoraire du Canada à Bujumbura. Elle s'est également réjouie de la réouverture de l'Ambassade du Burundi au Canada, qu'elle a qualifiée de signe tangible du raffermissement des liens diplomatiques

entre les deux États.

Les discussions ont également abordé la situation sécuritaire préoccupante dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC). L'Ambassadrice Julie Crowley a exprimé le souhait d'être informée de l'évolution de cette crise. En réponse, le Ministre Édouard BIZIMANA a souligné que la situation ne cesse de se détériorer, le mouvement M23, soutenu par l'armée rwandaise, continuant de s'emparer de localités et de villages. Cette situation engendre, a-t-il précisé, un afflux massif de réfugiés vers les pays voisins, dont le Burundi. Il a averti que, tant que la communauté internationale ne prendra pas cette crise au sérieux, le risque d'une déstabilisation de l'ensemble de la région demeure élevé.

Concernant l'accueil des réfugiés congolais vivant sur le sol burundais, le Ministre a exprimé sa reconnaissance envers les pays et organisations ayant répondu favorablement à l'appel du Gouvernement burundais pour leur venir en aide. Il a notamment cité l'Union Européenne, la Chine, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Église Catholique du Burundi, le Canada, l'Union Africaine ainsi que la RDC, tout en appelant d'autres partenaires à leur emboîter le pas.

Le Ministre Édouard BIZIMANA a également souligné que S.E. Évariste NDAYISHIMIYE, Président de la République, a appelé la population burundaise à collecter des vivres afin de soutenir les réfugiés congolais présents au Burundi.

Enfin, interrogé sur les préparatifs liés à la présidence burundaise de l'Union Africaine, le Ministre Édouard Bizimana a rassuré que ceux-ci sont en cours et évoluent de manière satisfaisante. **(MAEIRCD)**

## Coopération académique Burundi-RDC : vers un partenariat stratégique entre l'Université du Burundi et l'Institut Supérieur de Développement Rural Mbandaka



**L**e mardi 6 janvier 2026, à Kinshasa, l'Ambassadeur de la République du Burundi en République Démocratique du Congo Son Excellence Monsieur MWAMBA NTIRAMPEBA Agricole a accordé une audience au Professeur Fohle Lygunda li-M, Directeur Général de l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) de Mbandaka.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération académique et scientifique entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo, notamment dans le domaine stratégique du développement rural et de l'agro-business.

Les échanges ont porté principalement sur l'examen des possibilités de partenariat entre l'Institut Supérieur de Développement Rural de Mbandaka et l'Université du Burundi, en vue de la mise en place d'un programme de Master en Développement Rural et Agro-Business au sein de l'ISDR Mbandaka. Ce programme innovant vise à couvrir de manière intégrée les trois piliers essentiels du secteur agricole, à savoir la production, la transfor-

mation et la commercialisation des produits agricoles.

À travers cette initiative, l'Institut Supérieur de Développement Rural de Mbandaka ambitionne de se positionner comme une institution de référence dans la formation de cadres hautement qualifiés, capables de répondre aux défis actuels de la sécurité alimentaire, de la création de valeur ajoutée et du développement durable en milieu rural.

À cette occasion, l'Ambassadeur MWAMBA NTIRAMPEBA Agricole a salué la pertinence de cette initiative et a réaffirmé l'engagement du Burundi en faveur du renforcement des partenariats académiques régionaux. Il a indiqué que le développement durable de son pays passe nécessairement par la formation de ressources humaines qualifiées et par le partage d'expertises entre ses institutions. Il a ajouté que le Burundi est disposé à accompagner toute initiative de coopération académique avec la République Démocratique du Congo, dans un esprit de fraternité, de solidarité et de partenariat stratégique.

Il a, en outre, assuré de la disponibilité de l'Ambassade du Burundi à Kinshasa à faciliter les contacts, les échanges institutionnels et la conclusion d'accords de coopération entre l'Institut Supérieur de Développement Rural de Mbandaka et l'Université du Burundi, conformément à la vision des plus hautes autorités des deux pays. Cette rencontre ouvre ainsi la voie à une collaboration prometteuse, porteuse d'opportunités pour la jeunesse, le monde académique et le secteur agricole des deux nations, au bénéfice du développement socio-économique et de l'intégration régionale. **(Ambassade du Burundi à Kinshasa)**

### Lancement du projet de recherche sur l'alimentation scolaire durable

**L**e Secrétaire Permanent au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique Monsieur Frédéric Bangirinama a procédé le vendredi 09 janvier 2026, au lancement officiel du projet de recherche sur l'Étude du système de production et d'approvisionnements inclusifs et durables pour l'Alimentation Scolaire saine au Burundi, une activité organisée par l'université East African Leadership Institut (EALI), en collaboration avec l'institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU).

Dans son discours, Monsieur Bangirinama a indiqué que de nombreux enfants burundais arrivent à l'école sans bénéficier d'une alimentation suffisante. Cette situation affecte gravement leurs capacités d'apprentissage, leur assiduité scolaire et contribue à des taux d'abandon, d'absentéisme et d'échecs scolaires dépassant le taux de 10%, selon les études nationales faites.

Le Gouverneur de la province Bujumbura Monsieur Désiré Nsengiyumva lors de sa réunion avec les respon-



sables administratifs et sécuritaires des communes de Bukinyana et Cibitoke a indiqué que face à ces défis, la cantine scolaire constitue un levier stratégique essentiel. C'est aussi un mécanisme d'urgence vers un outil structurant de développement visant non seulement à améliorer la nutrition des enfants, mais aussi à stimuler la production locale et à soutenir les petits producteurs agricoles.

Selon Bangirinama, malgré les avancées notables à l'issus de la cantine scolaire, des défis persistent et entravent l'efficacité et la durabilité du programme national de l'alimentation scolaire. Il a cité entre autres la forte dépendance aux importations alimentaires, représentant près de 60% des achats destinés aux cantines scolaires, la faible quantité et va-



riabilité des produits locaux, les ruptures fréquentes des stocks, les inégalités genres dans l'accès aux ressources ainsi que le manque de données fiables et probantes sur les systèmes d'approvisionnement. Ce projet de recherche vise alors à améliorer durablement la qualité nutritionnelle des repas scolaires, tout en renforçant la résilience climatique, l'égalité des genres, l'inclusion sociale et les revenus des acteurs locaux des systèmes alimentaires.

De son côté, l'Ambassadeur du Canada au Burundi, Madame Julie Crowley a signalé que ce projet de recherche qui va être financé par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) n'a pas oublié l'intégration des femmes, les jeunes et les personnes marginalisée. Ledit projet va susciter aussi l'adoption de nouvelles pratiques agricoles qui réduiront l'usage des pesticides en vue de protéger le sol et améliorer les qualités nutritionnelles des Cantines. Signalons que ce projet de recherche va être financé à hauteur de 700 000 dollars américains. (ABP)

### Des engrais saisis vendus aux enchères au prix fixé par le Gouvernement



**D**es engrais de type Totahaza (urée), récemment saisis auprès de deux commerçants de la zone Mubuga en commune et province Gitega ont été vendus aux enchères publiques le vendredi 10 janvier 2026, dans la même zone, une activité qui a coïncidé avec la distribution

de 16 tonnes d'engrais Totahaza, fournies par la Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage Gitega. Pour les engrais saisis, chaque sac de 50 kg a été vendu au prix fixé par le Gouvernement du Burundi de 66000 FBu et les recettes issues de cette vente ont été versées sur le compte du Trésor public. Chaque colline a reçu 10 sacs d'engrais, comme l'a signalé l'Administrateur communal de Gitega Dr Jacques Nduwimana, qui a supervisé cette activité en compagnie du Conseiller du Gouverneur chargé du développement et de l'économie, du Procureur de la République près le Parquet de Gitega, ainsi que le Directeur Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Prenant la parole, le Procureur de la République près le Parquet de Gitega, Madame Aline Bukuru, a rappelé que l'impunité favorise la criminalité. Elle a indiqué que l'article 448 du Code pénal burundais prévoit une peine

d'un à cinq ans de prison pour toute personne reconnue coupable de détournement de biens destinés à la population. Elle a fait savoir que les commerçants accusés de vente frauduleuse d'engrais seront traduits en justice afin de répondre à leurs actes. Elle a également plaidé pour le renforcement des comités mixtes de sécurité.

De son côté, le Directeur provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage Monsieur Jean Séverin Sinzobahana a souligné que les atteintes à la sécurité ne concernent pas uniquement les armes, mais aussi les pratiques de détournement de biens publics. Il a saisi cette occasion pour annoncer le lancement dès le 19 janvier 2025, d'une opération de vérification des bons d'engrais non encore servis émis entre 2022 et 2026. Les détenteurs devront remettre ces bons aux enquê-

teurs et recevront une attestation en attendant la distribution de l'engrais.

Le Conseiller du Gouverneur de Gitega chargé du développement et des affaires économiques, Monsieur Médard Nkezabahizi a exhorté la population à dénoncer toute spéculation sur les produits dont leurs prix sont fixés par le Gouvernement du Burundi. Il a appelé les citoyens à s'engager davantage dans les travaux de développement communautaire, notamment la protection des routes contre l'érosion, la sauvegarde des rivières par la plantation de bambous et le reboisement des collines. Il n'a pas oublié d'encourager la population à l'utilisation du fumier organique reconnu pour son apport dans l'amélioration de la fertilité des sols. **(ABP)**

### Mise en garde des fabricants de la boisson dénommée « Ikibarube » en commune Muhanga



L'Administrateur Communal de Muhanga, Madame Annonciate Nizigiyimana met en garde les fabricants de la boisson prohibée dénommée « Ikibarube » qu'une fois appréhendée en flagrant délit, ils ne seront jamais tolérés. Elle a annoncé cela le mardi 6 janvier 2026 à l'occasion d'une réunion sécuritaire qu'elle avait organisée à l'endroit des chefs de départements, des chefs de zones et de leurs conseillers. Au cours de cette réunion sécuritaire, la question relative à

la boisson prohibée connue sous le nom de "Ikibarube" a été largement évoquée.

Le Commissaire de police dans l'ancienne commune de Muhanga, le Colonel de police Ferdinand Ntakarutimana, a déclaré que cette boisson a été à l'origine d'insécurité durant les récentes fêtes de fin d'année, précisant que dix personnes ont été gravement blessées à cause de cette boisson et que certains fabricants ont été mis dans les mains de la police judiciaire pour instruction de leur dossier. Il a souligné que ladite boisson est fabriquée particulièrement sur les collines Gaharo, Muhanga, Ndava, Mbaba, Gashibuka, Rugamba et Mibazi. Face à cette situation, l'Administrateur Communal de Muhanga, Madame Annonciate Nizigiyimana, a mis en garde ceux qui fabriquent et consomment cette boisson illégale, affirmant que "l'heure n'est plus à la tolérance". Elle a exhorté les chefs de zones à être de véritables yeux de l'administration communale et à transmettre rapidement

toute information utile. Elle a également dénoncé certains chefs de cellule de base qui protègent les fabricants de ladite boisson. Un autre problème évoqué a été la recrudescence des vols dans les boutiques et magasins. À ce sujet, l'Administrateur a appelé tous les membres des comités mixtes de sécurité à renforcer leur vigilance et à s'impliquer activement pour stopper ces actes criminels. **(ABP)**

## Plus de 100 sacs d'urée saisis auprès des revendeurs clandestins



**L**e lundi 05 janvier 2026, l'Administrateur de la commune Gitega Dr Jacques Nduwimana, en collaboration avec l'administration de la zone Mubuga, commune et province Gitega a saisi 107 sacs d'engrais de type Urée au centre de cette zone. Cet engrais appartenait à deux jeunes commerçants répondant au nom de Monsieur Irankunda Ezéchiel et de Monsieur Nkengurutse Jean Marie, tous originaires de la zone Mubuga. Les autorités administratives et sécuritaires de la zone Mubuga ont été alertées par la population qui a suspecté un camion en train de décharger dans le stock de ces commerçants des sacs de l'engrais Urée. Sachant qu'il n'y a jamais eu un lieu officiel destiné à la commercialisation d'engrais dans cette zone, elle a immédiatement contacté l'Administrateur communal de Gitega pour lui signaler la situation suspecte.

L'Administrateur Communal de Gitega, accompagné du responsable communal chargé de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage ainsi que le substitut du procureur du Parquet de la République à Gitega, s'est rendu sur place pour constater les faits. Après une fouille, 101 sacs d'Urée ont été trouvés dans un dépôt appartenant à l'un des suspects, tandis que 6,5 autres ont été découverts chez le deu-

xième commerçant. Les auteurs présumés de cette infraction ont pris la fuite. L'engrais saisi a été transféré au bureau de la colline Mubuga et la police a ouvert une enquête afin de poursuivre les investigations.

Dr Jacques Nduwimana a dénoncé ces pratiques frauduleuses visant à compromettre les efforts du Gouvernement de soutenir la population agricole en lui facilitant l'accès aux intrants agricoles. Il a également félicité les autorités administratives et sécuritaires de Mubuga pour leur professionnalisme et leur sens de responsabilité. Il exhorte les services de la justice à agir afin d'éradiquer définitivement ce genre de pratiques. Il a assuré la population qu'une fois les enquêtes terminées, les autorités judiciaires prendront les décisions nécessaires, y compris la possibilité de redistribuer cet engrais au profit des agriculteurs de la localité. Signalons qu'actuellement, un kilogramme d'engrais d'Urée coûte entre 4 000 et 6 000 FBu auprès des revendeurs clandestins alors qu'un sac de 25 kg coûte 33.000FBu reconnu légalement. **(ABP)**

## L'Administration met en garde les agences de transport complices du déplacement illégal des enfants



çant dans la province, afin de leur rappeler leur responsabilité. Selon lui, aucun enfant ne doit être transporté sans être accompagné par un parent ou un tuteur légalement identifié. Toute agence contrevenante sera désormais considérée comme complice de trafic d'enfants et poursuivie

**L**e lundi 5 janvier 2026, le Gouverneur de la province Butanyerera Monsieur Victor Segasago, lors d'une réunion de sécurité tenue à l'intention des responsables des services provinciaux et des administrateurs a indiqué que suite à l'augmentation des cas d'enfants interceptés par la police alors qu'ils voyagent seuls à bord de véhicules de transport en commun en direction de Bujumbura à la recherche du travail, les agences de transport œuvrant à Butanyerera sont désormais averties. Toute agence qui sera attrapée en train de transporter des enfants non accompagnés sera considérée comme impliquée dans la traite des êtres humains. À titre illustratif, il a été signalé qu'un groupe de 19 enfants a récemment été intercepté par les forces de l'ordre à bord de véhicules de transport en commun est actuellement pris en charge par la police à Ngozi.

De son côté, l'Administrateur de la commune Tangara, Monsieur Jean Pierre Ndikuryayo a indiqué que plusieurs autres enfants âgés de moins de 15 ans ont été retrouvés égarés ces derniers jours dans sa commune. La majorité de ces enfants seraient originaires, entre autres, des localités de Gashoho, Vumbi, Kirundo et Buhumuza. Il a également fait état de cas récents d'enfants tentant de migrer vers la Tanzanie, après avoir été trompés par des individus mal intentionnés leur promettant un emploi. Une situation qui suscite de vives inquiétudes quant à l'existence d'un réseau de traite des êtres humains ciblant les mineurs. Face à cette situation, le Gouverneur de Butanyerera a instruit les administrateurs communaux d'organiser des réunions pour sensibiliser les responsables des agences de transport exer-

conformément à la loi.

Le Gouverneur de la province Butanyerera Monsieur Victor Segasago a appelé l'ensemble de la population à s'impliquer activement dans la lutte contre la traite des êtres humains, en signalant tout mouvement suspect ou toute tentative de manipulation impliquant des mineurs. Lors de cette réunion, la question du non-paiement de certains caféiculteurs et les producteurs de maïs a également été abordée. À ce sujet, le Gouverneur de la province Butanyerera a demandé aux autorités communales concernées d'établir des listes exhaustives de tous les producteurs qui n'ont pas encore perçu leur rémunération pour les récoltes de café et de maïs déjà livrées, afin que ces listes soient transmises aux instances compétentes en vue de régulariser la situation. Dans cette réunion, les administrateurs de toutes les communes de la province de Butanyerera ont fait savoir que la situation sécuritaire est demeurée globalement calme durant la période des fêtes de fin d'année.

Monsieur Victor Segasago a exhorté les responsables administratifs à multiplier les réunions de sensibilisation à l'endroit de la population, en les appelants à changer de comportement, notamment en s'abstenant de la consommation excessive de boissons alcoolisées et de stupéfiants. Il les a encouragés à orienter leurs efforts vers des activités productives contribuant au développement des ménages et des communautés, en appui à la vision du Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060. **(ABP)**

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

---

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°01/2026 DE LA REUNION DU  
CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 07 JANVIER 2026**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 07 janvier 2026 à Bujumbura la Capitale Economique, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Avant d'aborder les dossiers à l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a souhaité les meilleurs vœux pour l'année 2026 aux membres de l'Exécutif burundais. Il leur a souhaité une année de prospérité, de travail et de patriotisme afin que la production dépasse de loin celle de l'année écoulée.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu en date du 05 janvier 2026 et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**1. Document de la Stratégie Nationale de lutte Contre la Corruption,**

Présenté par les Services de la Présidence de la République

1

Depuis 2023, le Burundi met en œuvre les objectifs de la Vision « Burundi, Pays émergent en 2040, Pays développé en 2060 ». La mise en œuvre des objectifs de cette Vision nécessite la promotion d'une croissance démographique compatible avec une gestion viable et durable des ressources disponibles, ainsi qu'avec le développement d'un capital humain performant.

Cette Vision repose sur cinq piliers dont le premier concerne l'engagement de l'Etat qui comprend deux objectifs stratégiques à savoir l'amélioration des capacités institutionnelles de l'Etat et le renforcement de l'engagement de l'Etat. La lutte contre la corruption y trouve une place importante car la réduction de la corruption est érigée au rang de cible prioritaire de la Vision.

La lutte contre la corruption contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. C'est dans ce cadre que la présente Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption est mise en place.

Cette stratégie, alignée sur les orientations de la Vision du Burundi 2040-2060, du Plan National de Développement révisé et appliquant les dispositions de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Corruption, sert de cadre de référence à tous les acteurs et partenaires pour toute initiative envisagée dans la lutte contre la corruption. L'objectif est qu'à l'horizon 2030, le Burundi soit un pays où la corruption est sensiblement réduite grâce à la restauration et la consolidation de la culture d'Ubuntu, de l'esprit patriotique et à l'éradication de l'impunité.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

A l'issue de l'analyse, la Stratégie a été adoptée avec entre recommandation d'enrichir le document en montrant les résultats obtenus à travers l'évaluation de la mise en œuvre des deux premières stratégies de lutte contre la corruption et en montrant également les efforts déjà déployés par le Gouvernement dans la lutte contre la corruption.

## **2. Projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n°1/09 du 14 mars 2022 portant modification de certaines dispositions de la loi n°1/12 du 12 mai 2020 portant code de la protection sociale au Burundi,**

Présenté par le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale

Le Gouvernement du Burundi a décidé de rehausser le montant de la pension des retraités de telle manière qu'il soit égal au dernier salaire net du mois précédent celui de sa mise à la retraite.

Par la suite, des études ont montré que la pension égale au dernier salaire net n'est pas applicable dans l'immédiat mais qu'il serait judicieux de procéder à cette réforme de façon progressive. Il s'est alors avéré que la loi en vigueur soit modifiée dans certaines dispositions afin de permettre la mise en application de la réforme, les modalités pratiques de cette augmentation devant être précisées par décret.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autre recommandation d'inventorier le textes légaux et réglementaires fixant les pourcentages de cotisation appliqués au Burundi, en vue de leur actualisation pour revoir l'assiette et les taux de cotisation afin d'atteindre le plus rapidement possible cet objectif.

## **3. Projet de décret portant création, dénomination, détermination des Sièges et Compétences des Juridictions et Parquets de la République du Burundi,**

Présenté par le Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

La République du Burundi s'est dotée en 2023 d'une nouvelle loi portant dénomination et délimitation des Provinces, des Communes, des Zones, des Collines et/ou quartiers de la République du Burundi. Cette loi appelle tous les Ministères à opérer une réorganisation institutionnelle en vue de s'y conformer.

Dans le secteur judiciaire, la mise en œuvre de cette loi a occasionné des changements profonds quant à la dénomination de certaines juridictions, quant aux sièges de certaines juridictions, quant à la compétence territoriale des juridictions et a même rendu nécessaire la création de beaucoup de juridictions dans l'objectif de renforcer le principe du rapprochement de la justice aux justiciables. Le présent projet de décret se conforme à l'orientation du Gouvernement qui veut que dans chaque Commune il y ait un Tribunal de Grande Instance et son Parquet et un Tribunal de Résidence au sein de chaque Zone.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

---

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autre recommandation de réhabiliter les infrastructures ou en construire de nouvelles le plus rapidement possible là où le besoin se fait sentir.

#### **4. Projet de loi portant règlement et compte-rendu budgétaire pour l'Exercice 2024/2025,**

Présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

Ce projet de loi de règlement et compte- rendu budgétaire trouve son origine dans la loi organique relative aux finances publiques.

Il montre comment les recettes et les dépenses ont été exécutées par rapport aux prescrits de la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour cet Exercice.

Au cours de l'Exercice 2024-2025, les ressources du budget général de l'Etat ont été réalisées à un taux de 76.79% tandis que les dépenses ont été exécutées à 82.97%.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant quelques corrections de forme.

#### **5. Document stratégique et opérationnel de stabilisation macro-économique du Burundi 2025-2027,**

Présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

Le document de programme de stabilisation macroéconomique du Burundi décrit les réformes macroéconomiques, financières et structurelles que le Gouvernement du Burundi envisage mettre en œuvre dans le but de corriger les déséquilibres macroéconomiques tout en posant les bases d'une croissance économique solide, durable et inclusive.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan National de Développement révisé aligné à la Vision « Burundi Pays Émergent en 2040, Pays Développé en 2060 ». Il s'agit d'un outil de pilotage destiné à orienter l'action gouvernementale, faciliter la coordination avec les partenaires techniques et financiers, et renforcer la redevabilité dans l'exécution des engagements nationaux. Le programme fera l'objet d'évaluation et mise à jour sur une fréquence semestrielle.

Après analyse, le document a été adopté avec entre autre recommandation aux ministères sectoriels de s'approprier de la feuille de route de la mise en œuvre de cette stratégie.

#### **6. Projet de décret portant mission, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Stabilisation Macro-économique au Burundi,**

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

## 7. **Projet d'Arrêté portant mise en place du Comité Technique de la mise en œuvre de la Stratégie de Stabilisation Macroéconomique du Burundi,**

Présentés tous les deux par le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

Le Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Stabilisation Macro-économique dirigé par le Premier Ministre est un organe chargé de donner des orientations stratégiques et opérationnelles au Comité Technique en vue de la mise en œuvre réussie de la stratégie nationale de stabilisation macroéconomique au Burundi.

Quant aux Comité Technique, il s'agit d'un organe technique interministériel chargé de la coordination et du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation macroéconomique au Burundi.

Après analyse, les deux projets ont été adoptés moyennant des corrections de fond et de forme.

8. **Projet d'ordonnance ministérielle portant modalités de décaissement des tranches trimestrielles, de leur consommation et de leur mécanisme de rapportage pour les Cabinets des Gouverneurs et les Directions Provinciales des ministères ;**
9. **Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant actualisation des taux utilisés lors de la cession immobilière ;**
10. **Projet d'ordonnance ministérielle portant détermination des modalités de valorisation des vieux boisements relevant du domaine privé de l'Etat ;**
11. **Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant détermination des frais applicables aux actes constitutifs ou translatifs de droits réels immobiliers authentifiés par les notaires ;**
12. **Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant modalités d'acquisition de la Carte d'Assistance Maladie ;**
13. **Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant détermination des modalités d'acquisition du titre foncier électronique sécurisé ;**
14. **Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant modalités de recouvrement au profil du trésor public des revenus provenant des opérations à caractères industriel, commercial et agricole de la Force de Défense Nationale du Burundi, de la Police Nationale du Burundi, de l'Administration Pénitentiaire et de l'ancienne Régie des Œuvres Universitaires.**

4

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

---

Ces sept projets ont été présentés par le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique.

La nouvelle loi portant fixation du budget général de la République du Burundi modifiée pour l'Exercice 2025/2026 prévoit en ses articles 25, 88, 89, 104, 141, 142, 145 et 184 différents textes portant modalités pratiques de leur application.

Ces projets d'ordonnances viennent rendre applicable la loi des Finances 2025/2026 modifiée, pour ses différentes dispositions qui prévoient des textes d'application qui donnent de façon détaillée, les mécanismes ou les procédures à suivre.

A l'issue de l'analyse, ces projets d'ordonnances ont été adoptés moyennant quelques corrections.

**15. Note sur le contrat PPP pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation du Centre commercial « Buja City Plaza » sur le site de l'ex-marché central de Bujumbura,**

Présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

Ce projet de contrat aura pour objet de fixer, dans le cadre du Partenariat Public-Privé, les conditions et modalités selon lesquelles l'Autorité Contractante confie au Partenaire Privé qui accepte, le droit de commencer les travaux dans le cadre de ce Projet.

La Note indique l'état d'avancement de ce projet et montre les différentes étapes à suivre pour sa réalisation.

Le Conseil des Ministres a donné le feu vert pour la poursuite des procédures et d'amener en Conseil des Ministres le projet de contrat après sa finalisation.

**16. Projet d'ordonnance portant création, délimitation des districts sanitaires et l'implantation des hôpitaux de district au Burundi,**

Présenté par la Ministre de la Santé Publique

Cette ordonnance a pour objet de créer les Districts Sanitaires et désigner les Hôpitaux de District qui leur sont attribués au Burundi. Dans chaque Province Sanitaire, les Districts Sanitaires sont organisés conformément au nouveau découpage administratif.

Chaque Commune est constituée d'un ou de deux districts sanitaires. Chaque District possède une aire de responsabilité comprenant la population d'une agglomération d'un certain nombre de zones administratives. Une zone administrative ne peut appartenir qu'un à un seul District Sanitaire.

## REPUBLIQUE DU BURUNDI



## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## Secrétariat Général de l'Etat

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autre recommandations que les Médecins Chefs des Districts Sanitaires ainsi que les Directeurs des Hôpitaux de Districts et des Hôpitaux communaux soient nommés par l'Administrateur communal pour rester dans l'esprit de la décentralisation, avec la latitude de pouvoir les recruter en dehors de la commune.

**17. Divers**

Au chapitre des divers, le Conseil des Ministres s'est penché sur deux points à savoir :

1. Il a été constaté une implantation anarchique des pancartes à travers tout le pays et dont certaines n'ont plus d'importance surtout celles dont les Projets ont été clôturés. Il a été demandé au Ministre en charge de l'Intérieur de supprimer toutes les pancartes inutiles et ne laisser que celles qui sont indispensables.
2. Avec le nouveau redécoupage administratif et la restructuration des ministères et leurs services, il se remarque que les anciennes dénominations des services ministériels, des communes et des provinces restent sur les indications ou pancartes. Il a été recommandé à tous les ministères d'actualiser les dénominations des différentes structures et les afficher sur les bâtiments de travail, les portes de bureau, pour orienter le public demandeur de services.

6

Fait à Bujumbura, 08 janvier 2026

**Le Secrétaire Général de l'Etat**  
**Jérôme NIYONZIMA. –**



# Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement

## Département de la Communica- tion

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: @MAEBurundi